



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E106610

VALABLE JUSQU'AU 16/09/2025

ÉDITÉ LE 06/02/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2002

Forme juridique : EI

Capital : DEPUIS LE 22/06/2023

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC NIMES

Siret : 440 060 671 00029

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 9258901-57

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 192386595

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 192386595

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : BOUHAMDANI DAVID

CHEMIN DE LA CROIX DU RAT  
30130 CARSAN

Téléphone : 04 66 33 09 77

Portable : 06 08 48 75 94

Fax :

Site Internet :

E-mail : david.bouhamdani@sfr.fr

Responsabilité légale :

BOUHAMDANI DAVID CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                                                         | * Date d'attribution |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 17/09/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                    | Date d'attribution |
|-------------------------------|--------------------|
| o Pompe à chaleur : chauffage | 27/07/2021         |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 27/07/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE MONTPELLIER  
61 RUE JACQUES FOURoux  
2E ETAGE  
34070 MONTPELLIER

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.